



APPEL A PROJETS 2020

Mode d'emploi

La procédure de demande de financement CAP48 est électronique.


Les étapes à suivre sont les suivantes :

- 1) Vous devez tout d'abord vous identifier et encoder votre adresse mail (celle-ci doit être effective – merci de noter qu'elle sera utilisée pour tous les contacts entre CAP48 et votre association ; elle doit être identique à celle encodée dans le dossier au niveau des coordonnées de la direction) ainsi qu'un mot de passe que vous choisissez vous-mêmes (à retenir pour accéder à votre dossier ultérieurement).
- 2) Remplissez ensuite les champs « informations personnelles ».
- 3) Pour créer un nouveau dossier, complétez les champs « Création d'un nouveau dossier ».

En haut de la page, vous verrez une série de 8 onglets à remplir attentivement.
(Pour votre confort, vous pouvez utiliser la fonction « zoom » de votre navigateur)


Pour passer d'un champ à l'autre, vous pouvez utiliser la touche « tabulation » ou votre souris.

Le dossier ne doit pas être complété dans l'ordre des onglets numérotés mais tous devront être complétés avant de pouvoir valider votre dossier de candidature.

Lorsque vous passez d'un onglet à l'autre, vos données sont enregistrées automatiquement. Cependant, nous vous conseillons d'enregistrer votre document via l'icône  avant de quitter l'interface ou d'interrompre votre travail.

Les annexes doivent être scannées et téléchargées aux endroits indiqués en format PDF.

- 4) Il vous est possible d'imprimer votre document (vierge ou complété) avant de le valider à l'onglet 8.

5) N'oubliez pas de bien relire votre document avant de le valider. Si vous souhaitez garder une trace de votre demande de financement, vous devez **impérativement** le sauvegarder sur votre bureau avant de valider votre dossier. Il est également possible de l'imprimer en cliquant sur l'icône située en haut à droite , mais uniquement avant de le valider. **L'enregistrement et l'impression ne seront plus possibles par la suite.**

6) **Attention : vous ne pourrez valider votre candidature que lorsque toutes les informations seront complétées.**

7) Lorsque vous aurez validé votre candidature (onglet 8), CAP48 lira attentivement votre document. Un mail sera ensuite envoyé à chaque association pour l'informer de l'état de son dossier :

- ✓ soit celui-ci est **complet** et est envoyé aux membres du **jury**.
- ✓ soit il est **incomplet** et il ne sera **pas** transmis au jury.

Dès lors, si vous n'avez pas reçu de mail provenant de CAP48 avant le 13 septembre 2019, nous vous demandons de bien vouloir nous contacter par mail pour nous en informer (igi@rtbf.be).

Veuillez noter qu'une page d'aide s'ouvrira automatiquement après la création d'un nouveau dossier. Nous vous demandons de la lire attentivement. Vous pouvez également obtenir de l'aide par la suite en cliquant sur le bouton « *Consulter l'aide* » de votre page personnelle.

Bon à savoir : les données que vous placerez sur ce site ne seront accessibles que par vous, l'asbl CAP48 et le jury CAP48 chargé de décider des projets retenus pour financement.

CONTACTS CAP48

Isabelle Gilbert (responsable appel à projets) 02 737 29 42 ou igi@rtbf.be
Evelyne Ruelle (chargée de projets appel à projets) 02/737 48 56 ou evru@rtbf.be